



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le lundi 18 novembre 2024

### **Restauration collective : Annie Genevard appelle l'ensemble des acteurs à la mobilisation générale en faveur d'une alimentation durable et de qualité**

À l'occasion de la réunion du Conseil national de la restauration collective (CNRC) qui s'est tenue vendredi 15 novembre, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, a appelé l'ensemble des acteurs de la restauration collective publique et privée à accroître leur mobilisation pour atteindre rapidement l'objectif de 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio, prévu par la loi EGAlim.

En ouverture de la réunion plénière du Conseil national de la restauration collective (CNRC), instance qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation en restauration collective, la ministre a rappelé que l'objectif d'une alimentation durable et de qualité doit rester une priorité d'action.

La mobilisation des acteurs progresse comme en témoignent les résultats de la campagne de télédéclaration des achats 2024 sur la plateforme *ma cantine*, qui a recueilli un **nombre de télédéclarations deux fois plus important** qu'en 2023, correspondant à 21% des sites de restauration collective en France.

Cette meilleure représentativité permet également d'**affiner le suivi de l'atteinte des objectifs** : ainsi, pour cette télédéclaration 2024, réalisée à partir de données d'achats 2023, **les taux d'approvisionnement sont de 25,3 % en produits durables et de qualité, dont 12,1 % de produits bio**. Ces chiffres en légère baisse s'expliquent par l'augmentation du nombre de nouveaux déclarants. Dans les restaurants qui ont télédéclaré en 2023 et 2024, une légère progression du taux de produits bio est observée (de 13,4 % en 2023 à 14 % en 2024), en parallèle d'une stabilité du taux de produits durables et de qualité. Le bilan statistique de cette télédéclaration 2024 est en cours de finalisation et sera disponible dans la rubrique documentation de [ma cantine](#).

Annie Genevard a rappelé que les objectifs fixés par la loi répondaient à des enjeux à la fois de santé publique et de soutien aux filières de produits de qualité et produits bios dans un objectif de souveraineté alimentaire. Considérant qu'il est essentiel de mobiliser tous les secteurs, la ministre a réaffirmé sa volonté de mettre en place en lien avec le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, un groupe de travail du CNRC dédié aux secteurs de la santé et du médico-social.

Annie Genevard a également rappelé que des évolutions de la plateforme *ma cantine* sont en cours pour faciliter la télédéclaration des cantines en gestion concédée, ce secteur restant sous représenté, malgré un effort de mobilisation en 2024.

**Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt :**

*« Dans une période de crises et de difficultés pour notre agriculture, il est essentiel que la restauration collective soit au rendez-vous des objectifs fixés par la loi. Nous devons nous mobiliser collectivement sur ce sujet qui constitue une politique prioritaire. Le premier acte de mobilisation est de s'inscrire sur ma cantine et de télédéclarer. La prochaine campagne de télédéclaration débutera le 7 janvier 2025 et se terminera le 31 mars 2025. J'appelle solennellement tous les acteurs concernés à s'inscrire dans la démarche. C'est notre intérêt général ! »*

## Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
de la Souveraineté alimentaire  
et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv